pouvaient rendre le projet à terme en faisant toujours appel au bénévolat et à des dons ou subventions.

Finalement, le gouvernement fit rétrocession du terrain et de la gare à la municipalité de Prévost.

Nouvelles embûches

La municipalité de Prévost n'avait pas investi un seul sou dans le projet de rénovation de la gare, sinon exécuter les travaux d'aqueduc et d'égout pour assurer l'essentiel des pré-requis en matière de sanitaire.

L'administration du Maire Roger Landry choisit alors la solution de procéder par appel d'offres publiques pour la location de l'emplacement de la gare.

Il y eut deux soumissionnaires : le comité de la gare et un consortium formé de Monsieur Marc Aubin et de l'entreprise Cycle Cadieux de Saint-Jérôme.

Ce dernier soumissionnaire énonçait son intention d'ouvrir un restaurant et d'y installer un commerce de location de vélos avec promesse de réparer la gare sur une période de sept jours.

Le zonage du secteur ne le permettait pas

Après avoir concédé un bail de 10 ans aux promoteurs commerciaux, les autorités municipales découvrirent alors que le secteur de la gare était "zoné" communautaire et qu'on ne pouvait pas y tenir d'activités commerciales.

Les autorités prirent alors la décision de modifier le zonage de ce secteur pour qu'il entre dans la catégorie commerciale.

Mais les gens du Comité de la gare s'activèrent pour contrer le projet de "dézonage". Tant et si bien qu'ils forcèrent la tenue d'un référendum sur le sujet.

Chaque vote compte…

Aussi incroyable que cela puisse paraître, en l'an 2001, au soir du référendum, les résultats furent les suivants : contre le changement de zonage : 181 votes ; pour le changement de zonage : 180 votes.

La ville demanda un recomptage judiciaire devant la Cour du Québec. Après six heures de session de recomptage le 26 août 1996, le Tribunal annonça les résultats officiel: 179 contre le changement de zonage et 178 en faveur du changement de zonage.

Changement d'administration municipale

Un mois après le referendum, le maire Landry annonça son intention de ne pas solliciter un nouveau mandat et en novembre 1996, Monsieur Gilles Cyr et cinq de ses conseillers furent élus, laissant encore une fois comme opposition officielle, Monsieur Claude Charbonneau, un bénévole de la première heure, très actif au sein du comité de la gare de Prévost.

Dès l'arrivée de la nouvelle administration, il était clair et net que Prévost n'investirait pas un denier dans le projet de rénovation de la gare.

Les relations entre les deux parties s'avérèrent fort tendues, mais finalement la ville, propriétaire de la gare, consentit à signer un protocole de location des lieux avec le Comité de la gare de Prévost. C'est en mars 1997 que le protocole d'une durée de deux ans, avec renouvellement automatique, fut signé entre les parties, même si le Comité des bénévoles l'estimait très contraignant.

La ville exigeait que des études soient effectuées par un ingénieur ou un architecte pour déterminer au préalable la solidité de l'édifice si des réparations majeures devaient y être effectuées.

En bref, on forçait en quelque sorte le Comité de la gare à engager des sommes d'argent qu'elle n'avait pas, pour des études que la ville, en toute justice, avaient le droit d'exiger, mais dont elle aurait pu assumer les coûts.

Après de nouvelles rondes de discussions, le conseil municipal nomma Monsieur Anthony Côté, ingénieur de formation, pour inspecter les lieux en compagnie de l'architecte Richard Côté dont le Comité de la gare s'était assuré les services professionnels.

Le rapport fit l'objet d'un dépôt lors d'une réunion du conseil municipal et la ville exigea que les recommandations des experts soient suivies à la lettre.

Subvention providentielle de la fondation de la Cordée

La Cordée est un organisme qui vend aux troupes scoutes et aux amateurs de plein air tout le matériel requis pour leurs activités.

Cependant, la Cordée, un organisme sans but lucratif, avait créé une fondation qui faisait en sorte que 1% des profits générés par la fondation soient versés pour des aménagements extérieurs favorisant les loisirs en plein air.

On ignore comment la Fondation de la Cordée fut saisie de la problématique du Comité de la gare de Prévost, mais une somme de 20 000 $ fut versée au projet de rénovation pour rencontrer les objectifs de la Fondation.

L'aide du CRDL

Dans un deuxième temps, le Corporation de développement des Laurentides octroya une somme de 35 000 $ au Comité de la gare à la condition expresse que le milieu investisse une somme équivalente.

Pour atteindra cet objectif, le Comité de la gare lança un appel aux donateurs, à des commanditaires, tout en sollicitant les gens d'affaires et les entreprises de matériaux de construction. Le Comité de la gare recueillit ainsi 12 000 $ incluant les sommes de 500 $ que de généreux donateurs déboursèrent pour "acheter" une fenêtre de l'édifice. On estima que les bénévoles avaient déjà consacré plus de 5000 heures de travail au projet de rénovation.

… Hier…

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Montréal, le 9 décembre 1999

Monsieur Gilles Cyr
Maire
Ville de Prévost
2870, boulevard Curé-Labelle
Prévost (Québec) J0R 1T0

Objet : Rénovation de la gare de Prévost

Monsieur,

À la lumière des informations transmises par monsieur Raynald Charrier du bureau régional de Montréal, nous comprenons que les renseignements pertinents à votre demande vous ont été communiqués.

Dans les circonstances, nous entendons considérer ce dossier comme clos à moins que des éléments nouveaux nous amènent à le reconsidérer, le cas échéant.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

Raymond Lynch

30 000 $ accordé par le ministre Trudel

En accord avec le programme de rénovation patrimonial, le ministre des affaires Municipales et de la Métropoles, M. Rémy Trudel s'engagea à ce que le gouvernement du Québec verse un octroi de l'ordre de 30 000 $ pour l'aménagement du deuxième étage de l'édifice de la gare.

Le tout pour un total de subventions et de dons au montant approximatif de 97 000 $

La ville veut les états financiers

En janvier 1999, la ville réclama les états financiers du Comité de la gare, bien qu'elle n'y avait aucun droit.

Or, l'assemblée annuelle générale des membres avait été fixé au 25 mai 1999.

Le président du Comité de la gare répondit à la Ville de Prévost que les états financiers seraient disponibles après l'assemblée générale.

Effectivement, le Comité de la gare a transmis le document au maire, Monsieur Gilles Cyr et ces états financiers apparaissent au dossier du greffe de la Ville de Prévost.

Les rumeurs circulent

Certains répandirent la nouvelle que la Ville de Prévost avait investi 100 000 $ dans le projet de rénovation de la gare, mais que le comité n'avait jamais rendu compte de l'administration de ces argents au conseil municipal de Prévost.

Cette rumeur était erronée puisque la ville de Prévost n'avait pas investi un seul sou dans le projet.

De nouvelles rumeurs circulèrent à l'effet que des sommes d'argent des subventions avaient été détournées de leurs fins premières.

Personne n'osa formuler ouvertement d'accusations formelles.

Puis, un jour, un groupe de 5 ou 6 citoyennes et citoyens, qui faisaient la guerre au comité de la gare, écrivirent et signèrent une lettre réclamant du Ministère des Affaires municipales une enquête en bonne et due forme au sujet de l'utilisation des fonds recueillis par le comité de la gare.

Le Ministère donna suite à cette lettre et un enquêteur fut délégué sur place pour procéder à une vérification des allégations.

Plusieurs mois plus tard, la ville et le comité de la gare reçurent une lettre indiquant clairement que l'analyse du projet et les dépenses des fonds étaient conformes et que le dossier était clos.

Une deuxième plainte au ministère des Affaires Municipales

Dans un deuxième temps, un citoyen, Monsieur Claude Bérubé, écrivit une nouvelle lettre au Ministre des Affaires Municipales.

Nous la reproduisons in extenso dans ces pages.

Encore une fois, le Ministère enclencha une nouvelle enquête pour parvenir aux mêmes conclusions. Cette lettre du ministère est publiée in-extenso dans ces pages.

Le Ministère dit clairement que le dossier est définitivement clos et qu'aucune irrégularité n'a été décelée.

Le dossier du CRDL

JDP Q : "Sur la subvention de 35 000 $ du CRDL, combien le comité de la gare a-t-il reçu jusqu'à ce jour ? "

Gilles Pilon[2] R : " 32 260 $ et il reste 2 739 $ à recevoir "

JDP Q : " Est-ce qu'il faut comprendre que des pièces justificatives ont été soumises au CRDL pour un total de 32 260$? "

Gilles Pilon R : "Oui, toutes les pièces justificatives ont été fournies à la satisfaction du CRDL, "

JDP Q : " Pour encaisser le solde de 2 739$ et clore ce dossier du CRDL, quelles démarches ou documents doivent-ils être présentés au CRDL?"

Gilles Pilon R : "Nous devons présenter les factures des rénovations qui ont été complétées après le mois de juillet 1999 ce qui sera fait dans les semaines qui suivent. "

Fin de l'entrevue.

1 La lettre des opposants et la réponse du ministère est au dossier du Journal de Prévost

2 Monsieur Gilles Pilon est président du comité de la gare.